

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2006

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 3 avril 2006, à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers, André Desrochers, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Gilles Robert, Denis Prescott, Guy Corriveau et sous la Présidence de Monsieur le Maire, François Benjamin.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

93-04-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

94-04-2006 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion précédente du 6 mars 2006 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

95-04-2006 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de mars 2006.

ADMINISTRATION

Présentation des états financiers par le vérificateur de chez Michaud Desroches.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

96-04-2006 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers pour l'année 2005 soient acceptés tels que lus par les membres du conseil municipal et présentés par les vérificateurs de la municipalité.

ENGAGEMENT DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2006

97-04-2006 Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville engage la firme de comptables agréés Michaud Desroches, pour la vérification comptable de l'exercice financier 2006, pour un montant de 7 325\$, sans les taxes.

PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LES VÉRIFICATEURS

98-04-2006 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture des vérificateurs Michaud Desroches au montant de 5 141.62\$ taxes incluses.

LETTRE DE LA TABLE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE D'AUTRAY

La TOCA (Table des Organismes Communautaires de D'Autray) qui regroupe plus de 35 organismes qui œuvrent dans toutes les municipalités de la MRC. Ces groupes interviennent auprès des jeunes, des adultes, des familles, des personnes handicapées, des personnes âgées. Ils demandent quelles actions les élus pourraient mettre en place pour aider les citoyens et citoyennes de leur milieu afin de :

- ▶ faciliter l'accès au logement social pour les personnes démunies et les nouveaux arrivants de notre milieu?
- ▶ rendre les services publics accessibles et ce, à divers niveaux?
- ▶ soutenir les familles avec une politique familiale?
- ▶ relancer les comités de travail sur la criminalité, instaurés dans chacun des secteurs géographiques de la MRC?
- ▶ que les jeunes aient une vraie place chez nous?

► assurer la sécurité des **aînés** et faciliter leur **maintien à domicile**?

Ils sont convaincus que les élus auront réponse à ces questions et ils demeurent disponibles à les rencontrer afin d'échanger sur ces situations.

SOUSSION DE PUBLICATIONS ÉRIC (1982) INC.

99-04-2006 Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Publications Éric (1982) inc. pour la parution de la publicité de la Municipalité de Mandeville dans l'annuaire 2006 « Votre Entourage » au montant de 178.29\$.

PAIEMENT DE LA FACTURE DE BÉLANGER SAUVÉ

100-04-2006 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture de Bélanger Sauvé pour le dossier général facturable au montant de 1 261.25\$ incluant les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PAIEMENT DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA FACTURE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

101-04-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture pour la première partie des services de la Sûreté du Québec au montant de 90 682.\$, payable en juin 2006.

VOIRIE ET TRANSPORT

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Gagnon qu'il entend proposer, à une séance ultérieure, la présentation d'un règlement relatif à la fermeture d'un bout de chemin désaffecté situé sur le lot Partie 359, paroisse cadastrale de Saint-Didace (article 797 et suivants du Code municipal) et de le céder aux propriétaires riverains qui en ont fait la demande.

DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

102-04-2006 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville fasse une demande de subvention salariale pour l'engagement d'un employé dans le cadre du programme de subventions salariales, pour 30 semaines. Monsieur le maire et/ou la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents concernant cette demande de subvention.

LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (PONT DE L'ANCIEN CHEMIN DU LAC STE-ROSE)

Lettre du ministère des Transports du Québec afin de faire suite à notre demande concernant l'interdiction de circuler aux camions sur le pont de l'Ancien chemin du Lac Sainte-Rose. Ils ont procédé à l'analyse du règlement et l'étude qui en est faite ne leur permet pas de nous fournir une approbation du règlement comme l'exige le Code de la sécurité routière. Ils sont présentement à terminer une étude structurale du pont, conformément à la procédure en vigueur au ministère des Transports, et rien ne leur indique que cet ouvrage d'art représente un risque imminent pour la sécurité du public. Ils devraient être en mesure de nous fournir une évaluation plus précise de l'état de ce pont l'été prochain. Advenant que la prochaine étude recommande de restreindre les charges sur le pont, ils nous feront parvenir plus d'information ainsi que le processus de mise en place d'une signalisation pour rendre sécuritaire la circulation des véhicules sur le pont. À la lecture du règlement que nous avons présenté, ils interprètent que notre besoin pourrait être d'interdire la circulation des camions sur ce chemin et lorsqu'une municipalité désire interdire la circulation des camions sur un chemin, elle doit le faire selon la politique du ministère des Transports.

LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (PONT #P-01103)

Lettre du ministère des Transports afin de nous aviser que lors de la rencontre du 20 février dernier pour l'annonce des travaux routiers dans la CEP de Berthier, monsieur le maire s'était informé de l'avancement du dossier de réfection du pont #P-01103 (pont chez Yvon Roy). Comme le mentionnait leur directeur, monsieur Mario Turcotte, ing., dans sa lettre du 26 janvier dernier, le projet de réfection de ce pont est inscrit parmi les premières priorités de leur direction. À ce jour, il n'y a toujours pas eu de développement concernant les modalités de fonctionnement du Programme d'aide à la réfection des ponts municipaux pour l'année 2006.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE RUE

Lettre de citoyens du chemin du Ruisseau vert afin de changer ce nom pour **chemin Natur « Eau »**, même nom que leur centre. Ils demandent cette modification car il y a régulièrement confusion avec le chemin du Ruisseau et le chemin du Ruisseau vert. Étant donné qu'un site commercial ouvrira bientôt ses portes, ils ne veulent pas de confusion auprès de leur future clientèle.

AVIS DE MOTION (chemin Natur « Eau »)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Gagnon qu'il entend proposer, à une séance ultérieure, la présentation d'un amendement au règlement #211 concernant les noms de rues de la municipalité.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

PAIEMENT DE LA FACTURE DE GADOURY NEVEU

103-04-2006 Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture de Gadoury Neveu, arpenteurs géomètres, pour la description technique sur les parties des lots 2, 3, 4 et 5 au montant de 1 133\$ incluant les taxes.

ACHAT D'UN TURBIDIMÈTRE

104-04-2006 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse l'achat d'un turbidimètre chez John Meunier au montant de 1 277\$. sans les taxes.

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Lettre du Ministère des Affaires municipales et des Régions afin de nous informer que l'aide financière qui nous a été accordée pour la réalisation du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable a été révisée. Ainsi, cette aide est portée de 439 402\$ à 595 210\$ et s'applique à un coût maximal admissible de 1 190 423\$. Ce montant de 595 210\$ est constitué de deux contributions de 297 605\$ provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. Le protocole d'entente pourra être émis par le Ministère lorsque l'évaluation environnementale exigée par le gouvernement fédéral aura été complétée et approuvée.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

ACCUSÉ RÉCEPTION DE MONSIEUR ALEXANDRE BOURDEAU, DÉPUTÉ

Accusé réception de monsieur Alexandre Bourdeau, député de Berthier, relative à notre correspondance du 21 février 2006 et de la résolution #65-02-2006, concernant le lac Maskinongé.

RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Résolution de la Municipalité de Saint-Didace concernant la participation à AGIR Maskinongé. Étant membre du groupe de municipalités du pôle Brandon, suit avec intérêt les développements au sujet de la qualité de l'eau du Lac Maskinongé et située en aval, elle ne peut s'engager à soutenir financièrement les activités du comité sur les cyanobactéries du Lac Maskinongé. Elle choisit cependant de :

► Remercier et féliciter chaleureusement l'ensemble des partenaires, soit les trois municipalités riveraines du Lac Maskinongé, AGIR Maskinongé, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière, le Conseil régional de l'environnement du lac Maskinongé, pour la démarche de concertation entreprise depuis quelques mois et qui se matérialisera, selon toute attente, par la formation du comité sur les cyanobactéries du lac Maskinongé;

► Appuyer la composition, le mandat et le plan d'action de ce comité tels que présenté par Agir Maskinongé dans son plan de gouvernance et son plan d'action des partenaires sur les cyanobactéries du Lac Maskinongé, qui concorde, selon nous, avec les orientations et les priorités d'action des municipalités riveraines, et recommander d'inviter le député de Berthier, M. Alexandre Bourdeau, aux travaux du comité;

► Participer à la réalisation du plan de communication qui sera élaboré par le comité, en transmettant l'information pertinente et en assumant les frais d'impression des outils de sensibilisation et d'information destinés spécifiquement à la population de St-Didace qui fréquente le Lac Maskinongé. Le montant alloué à cette participation est fixé à 200\$.

LETTRE DE AGIR MASKINONGÉ

Lettre de Agir Maskinongé dont l'objet est le plan d'action sur les cyanobactéries du lac Maskinongé. En vertu de la forte probabilité que l'été 2006 ramène une prolifération de cyanobactéries dans le lac Maskinongé, ils considèrent qu'il est impératif que notre municipalité prenne tous les moyens dont elle dispose pour les informer de notre décision d'approuver ou de modifier ce plan d'action, lequel a déjà été appuyé par les autres organismes publics concernés. Ils comptent sur notre collaboration afin que notre municipalité procède à la nomination parmi les élus de son représentant sur ce comité. Ils réitèrent leur entière disponibilité pour toute question relative au contenu des documents envoyés les 6 et 10 mars dernier et ils souhaitent nous sensibiliser à l'importance que notre municipalité traite ce dossier dans les meilleurs délais.

RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE D'AUTRAY

Réception du certificat de conformité de la MRC de D'Autray pour la modification au règlement de zonage #192 dont l'effet est de renommer la zone P-4 en zone RB-4 et de prévoir les usages et constructions qui y seront autorisés ainsi que les dispositions particulières qui y trouveront application.

PAIEMENT DE DEUX FACTURES DE BÉLANGER SAUVÉ

105-04-2006 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les deux factures de Bélanger Sauvé pour dossiers d'urbanisme au montant de 13 902.71\$ incluant les taxes.

LETTRE DE DÉMISSION DE DANIEL LAMBERT, INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT ET EN URBANISME

Lettre de démission de Daniel Lambert, inspecteur en environnement et en urbanisme, dont la date effective est le 1^{er} avril 2006.

EMBAUCHE DE KIM LEBLANC, INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET EN URBANISME

106-04-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville embauche madame Kim Leblanc, inspectrice en environnement et en urbanisme, afin de combler le poste d'inspecteur. Que l'inspectrice soit mandatée afin de signer tout permis émis par la municipalité de Mandeville et ce, dans l'exercice de ses fonctions ainsi qu'à occuper toute fonction ou à siéger sur les comités dont monsieur Daniel Lambert était mandaté. La date d'embauche en tant qu'inspectrice en environnement et en urbanisme est effective à compter du 1^{er} avril 2006. Le salaire horaire demeure le même que celui qu'elle a présentement.

MANDATER KIM LEBLANC, INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET EN URBANISME, DANS LE PROJET DE PROTECTION DES BERGES

107-04-2006 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Kim Leblanc, inspectrice en environnement et en urbanisme, afin de siéger sur le comité de Protection des berges de la rivière Maskinongé.

AMENDER LA RÉOLUTION NO.288-08-2004

108-04-2006 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution portant le no. 288-08-2004 soit amendée et qu'il soit résolu que la Municipalité de Mandeville mandate Kim Leblanc, inspectrice en environnement et en urbanisme ainsi que monsieur Robert Pépin, inspecteur municipal et directeur des travaux publics de la municipalité, qui seront chargés de l'application du règlement relatif aux nuisances, à la paix, l'ordre et le bien-être général dans la municipalité.

LOISIRS ET CULTURE

OPÉRATION ENFANT SOLEIL

109-04-2006 Lettre de l'organisme Opération Enfant Soleil afin de nous mentionner que le samedi 29 avril et le dimanche 7 mai 2006 se tiendront au Centre sportif et communautaire de Brandon à St-Gabriel-de-Brandon deux spectacles bénéfiques pour Opération Enfant Soleil. Ces événements sont mis sur pied pour amasser des fonds qui seront remis au Téléthon Opération Enfant Soleil. Ils demandent donc la contribution de la municipalité pour l'événement du 7 mai, encan crié. Ils aimeraient savoir si monsieur le maire pourrait leur avoir des articles, objets de vedettes personnalités connues pour leur encan. Le but fixé est d'amasser 5 000\$ durant ces deux journées avec la totalité des dons et du financement. Sur une

proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde un montant de 200\$.

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE

110-04-2006 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon
Appuyée par M. Gilles Robert
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Jacques Martial, conseiller de la Municipalité de Mandeville soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2006.

COTISATION ANNUELLE À TOURISME LANAUDIÈRE

111-04-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle sa cotisation annuelle à Tourisme Lanaudière au montant de 322.07\$ incluant les taxes pour l'année 2006.

PROGRAMME D'AIDE DE TOURISME LANAUDIÈRE

Offre d'un nouveau programme d'aide pour les événements touristiques de Lanaudière offert par Tourisme Lanaudière. Une somme de 25 000\$ est consacrée, en 2006-2007, pour soutenir le développement de leurs événements régionaux qui contribuent à l'accroissement des visiteurs et en particulier, des touristes. Cette enveloppe offre l'opportunité à ses membres, dès cette année, d'obtenir un soutien pour favoriser l'amélioration ou la diversification de leur événement dans le souci d'augmenter la fréquentation dans notre région et en particulier dans nos établissements d'hébergement. Les documents pour la demande de subvention doivent leur parvenir avant le lundi 3 avril 2006.

LETTRE DE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE

112-04-2006 Lettre de Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray – Joliette dont l'objet est une offre de service pour Desjardins Jeunes au travail. Ils souhaitent nous offrir la chance de créer un emploi d'été, subventionné par notre Caisse Populaire Desjardins de Brandon. Notre participation au programme offre la chance d'aider un jeune à vivre une expérience valorisante et formatrice. Dans un souci d'équité, il a été convenu de donner la priorité aux entreprises qui manifesteront les premières leur intérêt. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville fasse une demande pour l'embauche de deux jeunes pour travailler pendant 180 heures ou plus au salaire minimum et dont la subvention rembourse la moitié du salaire minimum de 180 heures. Un jeune pourrait travailler comme aide-monitrice et l'autre pourrait travailler au Parc des Chutes du Calvaire. Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de demande d'emploi.

PAIEMENT POUR FICHE TECHNIQUE LORS DU MASKI-COURONS

113-04-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité débourse un montant de 700\$ pour la fiche technique lors de la fin de semaine du Maski-Courons de Brandon, pour les spectacles.

LETTRE DE LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE

114-04-2006 Lettre de Loisir et Sport Lanaudière afin de nous mentionner que l'élu municipal désigné pour s'occuper du dossier loisir doit disposer des outils nécessaires afin d'affronter cette réalité et doit consacrer un peu de temps pour apprivoiser et maîtriser l'ensemble du volet loisir. C'est pourquoi ils ont cru utile de mettre à notre disposition un instrument de référence conçu pour les élus (es) responsables du secteur du loisir dans leur communauté soit la « Trousse d'informations à l'intention des élus (es) municipaux en loisir ». À ce titre, ils nous invitent à déléguer un (e) ou plusieurs élus (es) à une formation qui sera offerte le 1^{er} avril prochain au coût de 50\$. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Jacques Martial, conseiller, à assister à cette formation.

LETTRE DES PRODUCTIONS HYPERZOOM INC.

115-04-2006 Lettre des Productions Hyperzoom inc. afin de solliciter l'appui financier pour la série télévisuelle « Ma blanche campagne » diffusée sur le Canal Évasion. Cette série a pour but de faire connaître la beauté de la campagne québécoise durant

l'hiver par le biais de différentes personnalités publiques qui habitent en milieu rural. Ils ont tourné une émission avec Paul Buissonnault à Mandeville en janvier dernier. Ils sont à terminer la structure de financement de cette émission et apprécieraient une aide de notre municipalité au montant de 500\$. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde un montant de 500\$ comme publicité.

LETRE DE FIERTÉ PASSION ST-GABRIEL

116-04-2006 Lettre de Fierté Passion St-Gabriel afin de demander au conseil municipal leur participation pour leur feuillet publicitaire qui servira à la promotion du festival et à la promotion de notre municipalité. Pour la parution du nom, adresse et téléphone de notre municipalité : **50\$**, pour la parution de notre carte d'affaires : **100\$ et plus**. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville participe pour la parution de leur carte d'affaires pour un montant de 100\$.

LETRE DE L'ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE INC.

Lettre de l'Association Chasse & Pêche St-Charles-de-Mandeville inc. afin de nous mentionner que les 11 et 15 octobre 2005, ils ont procédé à l'ensemencement de trois lacs. Ils demandent donc une subvention de 50% du coût de cet ensemencement qui est de 2 695\$ ce qui équivaut à 1 347.50\$.

DEUXIÈME LETTRE DE L'ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE INC.

Deuxième lettre de l'Association Chasse & Pêche St-Charles-de-Mandeville inc. afin de porter à notre attention que l'automne dernier ils ont procédé à la réfection du chemin du Lac en Cœur, chemin que les gens doivent utiliser car il y a un sentier pédestre à ce lac. Les travaux s'élèvent à 1 521.28\$. Ils sollicitent donc l'aide financière de la municipalité pour ces travaux, ils mentionnent que l'aide de la municipalité est capitale pour la survie de leur Association.

LETRE DE CIBLE FAMILLE BRANDON

Demande d'aide financière de Cible Famille Brandon afin de les soutenir dans l'organisation de leurs activités dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui aura lieu du 15 au 21 mai 2006 et ce, pour leur permettre d'améliorer le mieux-être des familles.

LETRE DE LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE

Lettre de Loisir et Sport Lanaudière pour nous informer que Loisir et Sport Lanaudière présentera la 6^e édition du Mérite loisir Lanaudois le dimanche 4 juin prochain dans la MRC de Joliette. Date limite d'inscription le vendredi 21 avril 2006.

LETRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Lettre de la Commission municipale du Québec qui accuse réception de notre lettre du 7 mars dernier laquelle était accompagnée de la résolution 71-03-2006 et dont copie est transmise à l'organisme Aux Trouvailles de Mandeville. Un avis d'audience nous sera envoyé dès que la Commission municipale aura fixé le jour et l'endroit où elle entend procéder dans cette affaire.

LETRE DE LA TABLE DES AÎNÉES ET AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

117-04-2006 Invitation de la Table des aînées et aînés de Lanaudière au forum du 18 mai 2006. Le forum porte sur les effets du vieillissement de la population lanaudoise sur la gestion des affaires et des services municipaux. Ils sollicitent notre collaboration pour leur permettre d'atteindre l'objectif général suivant : Inviter les municipalités à trouver, avec les 50 ans et plus, des solutions à l'impact du vieillissement de la population lanaudoise. Cet événement aura lieu le jeudi 18 mai prochain au Château de Joliette de 9h à 16h. Le coût des billets est de 50\$ par personne et 125\$ pour trois personnes d'une même municipalité ou organisme. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur André Desrochers, conseiller, assiste à ce forum.

LETRE DE L'ORGANISME AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

118-04-2006 Lettre de l'organisme Aux Trouvailles de Mandeville qui sollicite notre aide afin de commanditer le journal « Les Trouvailles » qui nous tiendra au courant des activités à venir, trucs et conseils sur l'environnement. Ce journal sera préparé 4 fois par année. Pour participer à la réalisation de ce journal un montant de 25\$

pour l'année en cours est demandé Une carte d'affaires devra être incluse avec notre remise. Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville participe à la réalisation de ce journal au montant de 25\$.

LETTRE DU CLUB QUAD BRANDON

Lettre du Club Quad Brandon afin de demander une aide financière pour pouvoir améliorer leurs sentiers de V.T.T. et en assurer la sécurité de leurs quadistes. Ils possèdent plus de 225 km de sentiers et cette aide leur serait d'une très grande utilité pour que les quadistes touristes et résidents puissent se promener en toute sécurité et liberté.

LETTRE DU COMITÉ DES CITOYENS DE BRANDON

Lettre du Comité des citoyens de Brandon et son sous-comité de la « Maski-Roule » qui invitent le conseil municipal à une rencontre avec monsieur Alexandre Bourdeau, député de Berthier, le vendredi soir 21 avril à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon (paroisse). La présence de un ou plusieurs représentants de notre municipalité serait grandement appréciée. Les projets pour la « Maski-Roule » (piste cyclable) seront au programme de la soirée.

PAIEMENT DE LA FACTURE DE C.R.S.B.P.

119-04-2006 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture pour la contribution municipale & frais informatiques de C.R.S.B.P. Centre-du-Québec-Lanaudière-Mauricie inc. au montant de 10 793.72\$ pour l'année 2006.

LETTRE DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DU CHEMIN DES CASCADES DE MANDEVILLE

Lettre de l'Association des membres du Chemin des Cascades de Mandeville afin de nous mentionner qu'ils constatent que le projet du Parc régional des Chutes du Calvaire entame une autre phase vers sa réalisation. Ils ont reçu la correspondance de monsieur Gagnon les invitant à participer activement à cette nouvelle étape. Ils ont transmis l'information à leurs membres et ils possèdent une liste de membres prêts à prendre part à la corvée. Plusieurs ont fait part de leurs préoccupations et de leurs sentiments d'insécurité face à ce développement. Ils désirent une rencontre d'informations.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA LIGUE NAVALE SUCC. BERTHIER

120-04-2006 Demande d'aide financière de la Ligue navale succ. Berthier pour les aider à fournir des activités de qualité à notre jeunesse. Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde un montant de 100\$.

DEMANDE DE LA L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BRANDON

121-04-2006 Demande d'aide financière de l'Association du Hockey mineur de Brandon pour six jeunes de Mandeville. Le montant total des inscriptions est de 2 850\$. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité rembourse 35% du montant des inscriptions qui équivaut à 997.50\$.

LETTRE DE LA MAISON DES JEUNES SENS UNIQUE SECTEUR BRANDON

122-04-2006 Lettre de la Maison des Jeunes Sens Unique Secteur Brandon afin de demander le prêt de la salle municipale les vendredis 31 mars, 7 et 14 avril 2006, pour pratiquer les jeunes pour leur spectacle théâtre parade de mode le 15 avril prochain. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité leur prête la salle gratuitement pour leurs préparatifs.

VARIA

RÉSOLUTION POUR LE LAC MASKINONGÉ

123-04-2006 **CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'améliorer la collaboration entre les différents intervenants pour limiter l'apport de polluants dans le lac Maskinongé;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'il y ait une plus grande collaboration entre les municipalités concernées et les ministères et organismes gouvernementaux responsables de l'émission des avis de suspension des activités nautiques;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre différents intervenants tels qu'AGIR Maskinongé, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Direction de santé publique et d'évaluation et les municipalités pour la création d'un comité de suivi de la qualité des eaux du lac Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE les principaux intervenants concernés se sont engagés à coordonner leurs actions et à allouer les ressources requises pour assurer la protection de la santé du public et pour limiter l'apport de polluants dans le lac Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 361-12-2005 la Municipalité de Mandeville a déjà fait connaître, entre autres, son intention de participer aux travaux d'un comité sur le suivi de la qualité des eaux du lac Maskinongé et à entreprendre des actions concrètes pour limiter l'apport de polluants dans le lac Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la Ville Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon et de Mandeville doivent identifier les représentants des municipalités et de la société civile qui siégeront sur le comité de suivi de la qualité des eaux du lac Maskinongé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Corriveau Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

► **DE** désigner monsieur le maire, François Benjamin, comme représentant de la Municipalité de Mandeville sur le comité de suivi de la qualité des eaux du lac maskinongé;

► **DE** désigner monsieur Christian Dufresne comme représentant du secteur agricole;

► **DE** désigner monsieur Raymond Malette comme représentant du secteur commerce et tourisme;

► **DE** demander au Conseil régional sur l'environnement de Lanaudière de désigner sur ce comité, son directeur général, monsieur Gilles Côté, comme représentant du secteur environnement;

► **DE** désigner monsieur Bruno Tremblay, directeur du service d'aménagement de la MRC de D'Autray, comme personne ressource;

► **DE** donner un siège d'observateur au sein du comité au député provincial du comté de Berthier.

DOSSIER LAC CREUX

124-04-2006 **ATTENDU** le protocole signé pour le Lac Creux ;

ATTENDU QUE la saison pour procéder à la coupe des arbres tire à sa fin ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser les promoteurs à entreprendre la coupe des arbres nécessaire pour les chemins immédiatement.

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

125-04-2006 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Gilles Robert il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mars 2006 tels que lus, les chèques du numéro 3609 au numéro 3678 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil du mois de mars 2006, ainsi que les comptes à payer du mois de mars 2006, pour un montant de 139,044.18\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

maire

sec.-très. et d.g.

Toutes les dépenses approuvées par résolutions dans ce procès-verbal seront payées à même le fonds général. La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour les dépenses.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

126-04-2006 Sur une proposition de M. Gilles Robert, appuyée par M. Guy Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h15.

maire

secrétaire-trésorière et d.g.